

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT QUARANTE-TROISIÈME (543^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** TENUE LE 28 AVRIL 2026 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13807

Nomination de Lionel Ripoll à titre de
membre de la Commission des études,
de la recherche et de la création

- ATTENDU** l'article 3.1 du Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec;
- ATTENDU** l'article 2.4 de la Politique relative aux organismes statutaires et la régie interne de l'UQAC;
- ATTENDU** l'annexe I « Processus de désignation de personnes professeures à titre de membres des organismes statutaires de l'UQAC » de la Politique relative aux organismes statutaires et la régie interne de l'UQAC;
- ATTENDU** le rapport de la secrétaire générale relatif au processus de désignation d'une personne professeure à la Commission des études, de la recherche et de la création;
- ATTENDU** la recommandation de la secrétaire générale;

Sur proposition de Vincent Morin, appuyée par Chantale de Sa, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** nommer Lionel Ripoll, professeur au Département des sciences fondamentales, à titre de membre de la Commission des études, de la recherche et de la création, pour un premier mandat de deux (2) ans du 29 avril 2026 au 28 avril 2028.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec Consigno Cloud (07/05/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon